

SÉANCE DU LUNDI 29 septembre 2025
EN MAIRIE DE SAINT-LAURENT-SUR-SÈVRE

Date de la convocation18/09/2025

Date d'affichage du compte rendu06/10/2025

Etaient présents : AGENEAU Marie-Claire, BARRE Patricia, BERTRAND Marie-Line, CADORET Nadia, COUDERC Eric, FELDFEBEL Dominique, FERREIRO Catherine, GABARD Bruno, GIRARDEAU Nadia, HERSANT Marie-Noëlle, MORISSET Marie-Paule, MURZEAU Bernadette.

Etaient excusés : BERTEAUD Stéphanie, FORGET GAGEOT Florence, GELINEAU Marie-Hélène

Etaient absents : CHEVREAU Annie

Secrétaire de séance : Mme GIRARDEAU Nadia

Le Procès-Verbal de la séance du 14 avril 2025 est approuvé sans susciter d'observations particulières des membres présents.

Il est ensuite passé à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

I) TRANSMISSION PAR VOIE NUMÉRIQUE DES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES :

① L'adhésion au syndicat « E-Collectivités Vendée »

La DDFIP de la Vendée nous informe de la disparition du compte de gestion et du compte administratif et nous demande d'adopter le CFU (Compte Financier Unique) afin de transmettre les documents budgétaires par voie numérique. Pour cette procédure de dématérialisation, il est proposé d'adhérer au syndicat mixte e-collectivité, opérateur public de services numériques,

Avis favorable à l'adhésion au syndicat mixte e-collectivité.

07-2025	ADHESION ET APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE E-COLLECTIVITES VENDEE
---------	--

Dans le cadre du développement des procédures de dématérialisation et des usages numériques dans les collectivités, le syndicat mixte e-Collectivités a été créé par arrêté préfectoral le 1^{er} janvier 2014.

Le syndicat mixte régional e-Collectivités, opérateur public de services numériques, est une structure dédiée au développement de l'administration électronique et à la transformation numérique des collectivités territoriales de la région Pays de la Loire.

Le syndicat a pour but d'accompagner les collectivités dans ces domaines, de mettre à leur disposition des moyens et des solutions techniques adaptés, de mutualiser les coûts de développement et de maintenance, d'assurer un niveau d'expertise propre à garantir la sécurité, la fiabilité et la pérennité des solutions mises en œuvre

Le syndicat est un outil de regroupement institutionnel de moyens des collectivités adhérentes.

Le syndicat mixte pourra mettre en place différents services accessibles à tous les adhérents du syndicat dans le cadre de l'activité générale du syndicat définie par ses statuts. Il est chargé, notamment, de mener toutes réflexions utiles au développement des outils et des usages numériques dans les collectivités et les établissements publics adhérents. A cet égard, il exerce une veille juridique et technologique afin d'identifier les outils et les usages les plus pertinents. Il réalise les études nécessaires au déploiement des solutions mutualisées. Il mène des actions d'information et de formation permettant aux élus des structures adhérentes, et à leurs collaborateurs, de comprendre et maîtriser les solutions mises en œuvre.

Le syndicat favorise l'accès aux services et usages numériques à l'ensemble de ses membres en développant des outils mutualisés, notamment la mise en place d'une plateforme d'administration électronique permettant entre autres la télétransmission des actes au contrôle de légalité, les échanges numérisés entre les collectivités

et les établissements publics avec les trésoreries, la mise en œuvre de la signature et du parapheur électronique, la dématérialisation des marchés publics, et autres.

Le syndicat pourra développer des solutions informatiques génériques et pourra en outre rechercher et mettre en œuvre des solutions informatiques métiers susceptibles d'intéresser ses adhérents. Le syndicat pourra également proposer des solutions matérielles et logicielles en rapport avec l'objet du syndicat.

Le syndicat peut également être coordonnateur de groupements de commandes publiques se rattachant à son objet, dans tous les domaines ci-dessus évoqués, ou correspondant à des besoins communs au syndicat et à ses membres, notamment en matière de fourniture de certificat de signature électronique, et autres.

Le syndicat peut aussi intervenir comme centrale d'achat au profit de ses membres adhérents pour toute catégorie d'achat ou de commande publique se rattachant aux domaines d'activités de ses compétences statutaires, notamment en matière de télécommunication, école numérique et autres.

Le syndicat mixte peut également intervenir pour le compte de ses membres ou, de façon accessoire, pour le compte de tiers non-membres, notamment sous forme de réalisation d'études, de prestations de services, de missions d'assistance ou de mise à disposition des solutions proposées par le syndicat, dans le respect de la législation applicable, dès lors que ces interventions portent sur un objet se rattachant aux missions statutaires du syndicat mixte.

Cet établissement public permet :

- D'éviter toute fracture numérique entre les collectivités de la région et d'avancer d'un même pas pour mettre à profit les possibilités du numérique,
- De garantir une gestion plus performante, une sécurisation des systèmes d'information, une plus grande célérité dans les échanges et une relation plus efficace avec les citoyens,
- De réaliser des économies d'échelle et de mutualiser les solutions, les études et l'expertise nécessaires à la conduite de ce type de projets innovants.

Les modalités d'accès aux différents services mis en place par le syndicat dans le cadre de son activité sont définies par le comité syndical.

Concernant la représentation au comité syndical, les statuts prévoient la répartition suivante :

- Communes / 10 délégués
- Communautés de communes et d'agglomération / 4 délégués
- Syndicats de communes, syndicats mixtes et autres établissements publics locaux / 2 délégués
- Syndicats de communes, syndicats mixtes et établissements publics couvrant en totalité le périmètre d'un département ou de la région / 4 délégués
- Départements / 1 délégué
- Région / 1 délégué

Compte tenu de l'intérêt pour le Conseil d'Administration du CCAS d'adhérer au syndicat mixte e-Collectivités pour la mise en œuvre des projets numériques, Le Président vous invite à adopter les statuts joints à la présente délibération, et d'adhérer ainsi à la structure.

Compte tenu de l'intérêt pour Conseil d'Administration du CCAS d'adhérer au syndicat mixte e-Collectivités Vendée pour la mise en œuvre de nouveaux projets de déploiement des technologies de l'information et de la communication, Le Président vous invite à adopter les statuts joints à la présente délibération, et d'adhérer ainsi à la structure.

Le Conseil d'Administration du CCAS,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des 12 membres votants,

- **ADOPTE** les statuts du syndicat mixte ouvert à la carte dénommé « e-Collectivités Vendée ».
- **DECIDE** d'adhérer à cette structure.
- **AUROTISE** le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet

② Élection d'un représentant au syndicat mixte « E-Collectivités Vendée »

Le CCAS doit également élire un représentant au syndicat mixte « E-Collectivités Vendée » pour représenter le CCAS de la Commune.

Mr Eric COUDERC s'est porté candidat à cette élection et a été proclamé élu représentant de l'établissement.

08-2025	ELECTION D'UN REPRESENTANT AU SYNDICAT MIXTE E-COLLECTIVITES AU SEIN DU COLLEGE DES SYNDICATS DE COMMUNES, SYNDICATS MIXTES ET AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX
---------	---

Le Président expose :

Le syndicat mixte e-Collectivités, auquel notre établissement a décidé d'adhérer, a été créé le 1^{er} janvier 2014 par arrêté préfectoral.

Conformément aux dispositions des statuts, la composition du comité syndical est la suivante :

- Collège des communes : 10 délégués titulaires et 10 délégués suppléants ;
- Collège des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre : 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants ;
- Collège des syndicats de communes, syndicats mixtes et autres établissements publics locaux : 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants ;
- Collège des syndicats de communes, syndicats mixtes et établissements publics couvrant en totalité le périmètre d'un département ou de la région : 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants ;
- Les départements : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant ;
- La Région Pays de la Loire : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Les 5 premiers collèges sont constitués d'1 représentant par organe délibérant des différentes structures concernées (communes, EPCI, autres établissements locaux, autres établissements couvrant le périmètre d'un département ou de la région, départements). L'ensemble des représentants ainsi élus seront appelés, dans un second temps, à procéder à l'élection, par correspondance, des délégués de leur collège.

Le Président sollicite donc l'assemblée délibérante de l'établissement afin de procéder à l'élection de son représentant, appelé dans un second temps à procéder à l'élection des délégués au sein du comité syndical d'e-Collectivités.

Le Président indique à l'assemblée qu'il s'est porté candidat pour représenter la commune.

Le Conseil d'Administration du CCAS, procède à l'élection.

Résultat du vote

- à l'unanimité des 12 votants, Mr COUDERC Eric est proclamé élu représentant de l'établissement.

II) GOUTER SPECTACLE LE DIMANCHE 30 NOVEMBRE 2025

Marie-Line BERTRAND et Catherine FERREIRO s'occupent des demandes de devis auprès des deux boulangeries de la Commune : Le Pain Laurentais et les Douceurs de la Sèvre.

Dominique FELDFEBEL s'occupe du devis à la Cave d'Hervé (pétillant, jus de pommes et sans alcool).

Le CCAS a validé le choix du spectacle (chansons, humour et magie).

Devis de 820€ (480€ pour le cachet et 340€ en GUSO).

III) COLIS DE NOËL

Le CCAS valide l'idée du calendrier perpétuel avec une photo de Saint Laurent sur chaque page, pour 100 exemplaires pour un montant de 1172.40€ TTC.

Il sera normalement, selon le solde du budget, rajouté des chocolats.

Marie-Noëlle HERSANT, Patricia BARRE, Bernadette MURZEAU et Marie-Claire AGENEAU s'occupent de cette partie.

IV) ANIMATION EHPAD MONTFORT

La date n'est pas encore fixée car l'animatrice de l'EHPAD est en vacances jusqu'au 8 octobre 2025.

V) REPAS MARIE-LOUISE TRICHET

A l'unanimité, les membres du CCAS souhaitent faire le repas comme l'année dernière en janvier 2026 afin de présenter nos vœux aux résidents.
Proposition du lundi 13 janvier, à confirmer.

VI) RENCONTRE AVEC LA MFR « VAL DE SEVRE FORMATION »

Une rencontre a eu lieu le lundi 1^{er} septembre en présence de Mme Bouquerel Méline (Directrice de la MFR) et d'un membre de son équipe, de Mme Hersant Marie-Noëlle, de Mme Gelineau Marie-Hélène et de moi-même pour proposer des ateliers en faveur de publics en difficulté.
Proposition d'ateliers collectifs : esthétique et coiffure en partenariat avec le lycée Saint Gabriel
Proposition d'ateliers dans leur appartement pédagogique au sein de la MFR pour des ateliers cuisine, entretien de la maison...
Ils vont nous faire parvenir d'ici la fin de l'année leur budget prévisionnel afin que le CCAS puisse valider ces différents ateliers qui se dérouleront dans le premier trimestre de 2027.
Les représentants de ces différentes actions se déplaceront au Secours Catholique à Mortagne afin de présenter ce projet aux personnes bénéficiant de ce service.
Ils vont recommencer les boîtes solidaires pour le Secours Catholique pour le mois de décembre.

VII) APRES-MIDI « AU DELA DE NOS DIFFERENCES »

Le samedi 7 mars à la Clef des Champs, rencontre « au-delà de nos différences ».
Exceptionnellement, la date a été avancée en raison des élections municipales.
Cinq centres participeront à cet après-midi. Ils proposeront : chorale, ombres chinoises, sketches, danses, vidéos). Philippe Gilbert assurera l'animation.
Catherine FERREIRO et Marie-Line BERTRAND sont les responsables de cette animation sur la commune. Elles font part de leur souhait d'avoir plus d'élus CCAS lors de cette journée pour les aider, surtout au moment du goûter.

VIII) QUESTIONS DIVERSES

Pour donner suite à une demande, pour une aide ponctuelle de financer une partie du paiement d'un loyer à la hauteur de 200€, le CCAS à l'unanimité est d'accord avec l'octroi de cette aide.

Le Président du CCAS,
Éric COUDERC

La Vice-présidente du CCAS
Nadia GIRARDEAU

